

CYCLE
ENVIRONNEMENT

MILIEUX NATURELS ET ENJEUX POLITIQUE ET CITOYEN

Proposé et animé par
**Moïse TSAYEM, Benoit DUCHENNE,
Olivier DUVAL et Bertrand JARRI**

Dans notre quotidien, que ce soit par l'écho des médias ou dans les rues de nos villes, la question de la préservation de l'environnement et de l'impact de l'activité humaine sur la nature interroge. À l'échelle internationale ou bien au niveau local, les comportements sont appelés à évoluer pour faire face aux enjeux du réchauffement climatique et permettre aux générations futures d'évoluer dans un monde toujours riche de sa biodiversité.

Géopolitique de l'environnement

Moïse Tsayem Demaze

Professeur en géographie

Le Mans Université, UMR CNRS 6590 ESO

Moise.Tsayem_Demaze@univ-lemans.fr

Mardi 3 octobre : Environnement et ressources naturelles : pourquoi la détérioration ?

Mardi 7 novembre : Le tournant climatique : comment lutter contre les changements climatiques et amorcer la transition socio-écologique et énergétique ?

Mardi 5 décembre : Le cas de la France : Comment la lutte contre les changements climatiques est-elle déployée dans les territoires ?

Le tournant climatique

Le cas de la France : Comment la lutte contre les changements climatiques est-elle déployée dans les territoires ?

Moïse Tsayem Demaze

Professeur en géographie

Le Mans Université, UMR CNRS 6590 ESO

Moise.Tsayem_Demaze@univ-lemans.fr

1. Origines de l'action climatique de la France : pacte écologique, grenelle de l'environnement, loi de 2015 sur la transition énergétique
2. Le dispositif TEPOS : rôle précurseur du Mené
3. Du PCE aux PCEAT
4. Les mobilisations et les solutions citoyennes

1. Origines de l'action climatique de la France

• **Le Pacte Ecologique** (proposé par N. Hulot en 2007)

10 objectifs pour un changement de cap

5 propositions concrètes et ouvertes au débat

Mettre l'environnement au cœur de l'Etat avec un **vice-premier ministre chargé du développement durable**.

Instaurer une **taxe carbone** en croissance régulière jusqu'à la division par quatre des émissions de gaz carbonique.

Offrir un marché à l'**agriculture de qualité** en réorientant progressivement les subventions agricoles vers une restauration collective à base de produits certifiés et de proximité, et en négociant une réforme de la PAC qui aille dans ce sens.

Soumettre systématiquement les orientations du développement durable **au débat public**.

Promouvoir une **grande politique nationale d'éducation et de sensibilisation** à l'écologie et au développement durable.

Le Grenelle de l'Environnement, lancé en octobre 2007 par le MEDAD

Principes de fonctionnement

Le débat est organisé autour de six groupes de travail composés de membres représentant l'État, les collectivités locales, les ONG, les employeurs et les salariés.

- Groupe 1 « Lutter contre les changements climatiques et maîtriser la demande d'énergie »
- Groupe 2 « Préserver la biodiversité et les ressources naturelles »
- Groupe 3 « Instaurer un environnement respectueux de la santé »
- Groupe 4 « Adopter des modes de production et de consommation durables »
- Groupe 5 « Construire une démocratie écologique »
- Groupe 6 « Promouvoir des modes de développement écologiquement favorables à l'emploi et à la compétitivité »

Résultats :

- 2 lois spécifiques (Grenelle 1 et Grenelle 2),
- 1 réforme constitutionnelle
- De nombreux plans d'action

La loi sur la transition énergétique (2015), dite Loi sur la transition énergétique pour la croissance verte

Le ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie présente



LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE pour la CROISSANCE VERTE

LES PRINCIPAUX OBJECTIFS DE LA LOI DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE



-40% d'émissions
de gaz à effet de serre
en 2030 par rapport
à 1990



-30% de consommation
d'énergies fossiles
en 2030 par rapport
à 2012



Porter la part des énergies
renouvelables à **32%** de
la consommation finale
d'énergie en 2030 et à **40%**
de la production d'électricité



Réduire la consommation
énergétique finale
de **50% en 2050**
par rapport à 2012



-50% de déchets
mis en décharge
à l'horizon 2025



Diversifier la production
d'électricité et baisser
à **50%** la part du nucléaire
à l'horizon 2025

8

Mieux isoler les **bâtiments**

11

Développer les **transports propres**

14

Favoriser les **énergies renouvelables**

17

Lutter contre les gaspillages et promouvoir **l'économie circulaire**



20

Simplifier et clarifier les **procédures**

22

Renforcer la **sûreté nucléaire** et l'information des citoyens



8

11



14

17



20

22



2. Le dispositif TEPOS (Territoires à Energies Positives) ou Territoires à Energies Positives pour la Croissance Verte (TEPCV) : rôle précurseur du Mené

Initiatives mises en œuvre en marge de la loi de 2015 sur la transition énergétique

La dimension territoriale de la transition énergétique

La collectivité territoriale s'engage à réduire les besoins en énergie de ses habitants et propose un programme global pour un nouveau modèle de développement, plus sobre et plus économe.

Six domaines d'action sont prioritaires dans ces territoires

- La réduction de la consommation d'énergie : notamment par des travaux d'isolation des bâtiments publics, l'extinction de l'éclairage public après une certaine heure...
- La diminution des pollutions et le développement des transports propres : par l'achat de voitures électriques, le développement des transports collectifs et du covoiturage...
- Le développement des énergies renouvelables : avec par exemple la pose de panneaux photovoltaïques sur les équipements publics, la création de réseaux de chaleur...
- La préservation de la biodiversité : par la suppression des pesticides pour l'entretien des jardins publics, le développement de l'agriculture et de la nature en ville....
- La lutte contre le gaspillage et la réduction des déchets : avec la suppression définitive des sacs plastique, des actions pour un meilleur recyclage et diffusion des circuits courts
- L'éducation à l'environnement : en favorisant la sensibilisation dans les écoles, l'information des habitants

TERRITOIRES À ÉNERGIE POSITIVE

POUR LA CROISSANCE VERTE

528

CANDIDATURES
DÉPOSÉES

21 000

COMMUNES
S'ENGAGENT

2/3

DES FRANÇAIS
SONT CONCERNÉS

Nombre
de dossiers
déposés
par région*

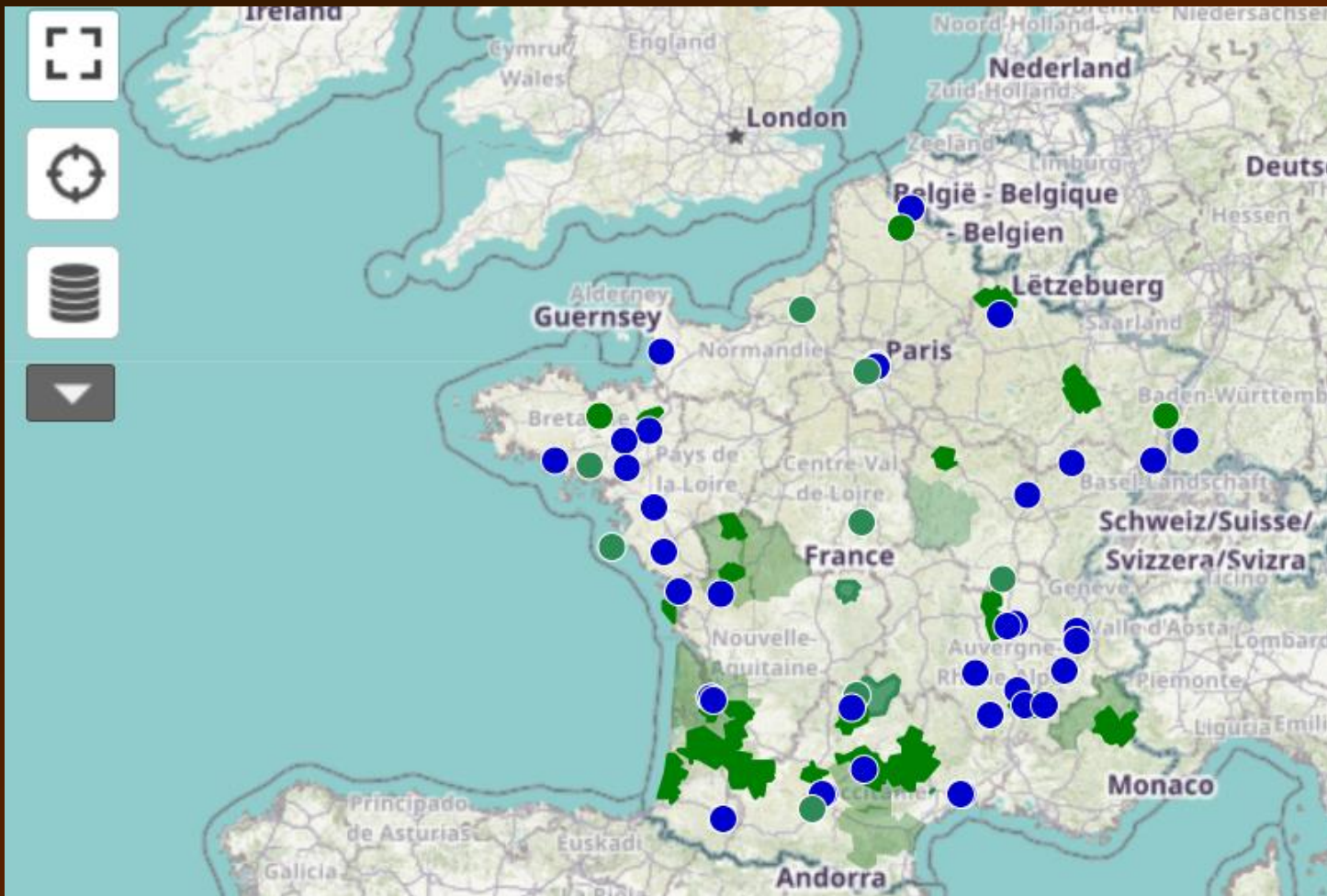


* Les 10 candidatures interrégionales ne sont pas comptées

@ecologiEnergie

#VotreEnergie

Les TEPOS



<https://tepos.fr/le-reseau/#les-tepos-en-france>

Réseau des Territoires à énergie positive

 **TERRITOIRES
À ÉNERGIE POSITIVE**

Créé par le CLER - Réseau pour la transition énergétique, le réseau TEPOS réunit les territoires qui visent la couverture de leurs besoins énergétiques par les énergies renouvelables

L'exemple du Mené (Bretagne)

<https://www.youtube.com/watch?v=Jvg14H4TPLo>

Les sites à visiter

Pépinière d'entreprises
Ménerpôle
A Le Gouray



Lamballe
(20 minutes)

Panneaux photovoltaïques
A l'école publique de Plessala



Saint-Brieuc
(40 minutes)

Réseaux de chaleur communaux
A Collinée, Le Gouray,
St-Gouëno, St-Jacut du Mené
Plessala



L'huilerie de colza
Ménergol
A St-Gouëno



L'usine de méthanisation
Géotexia
A St-Gilles-du-Mené



Loudéac
(25 minutes)

Merdrignac
(20 minutes)

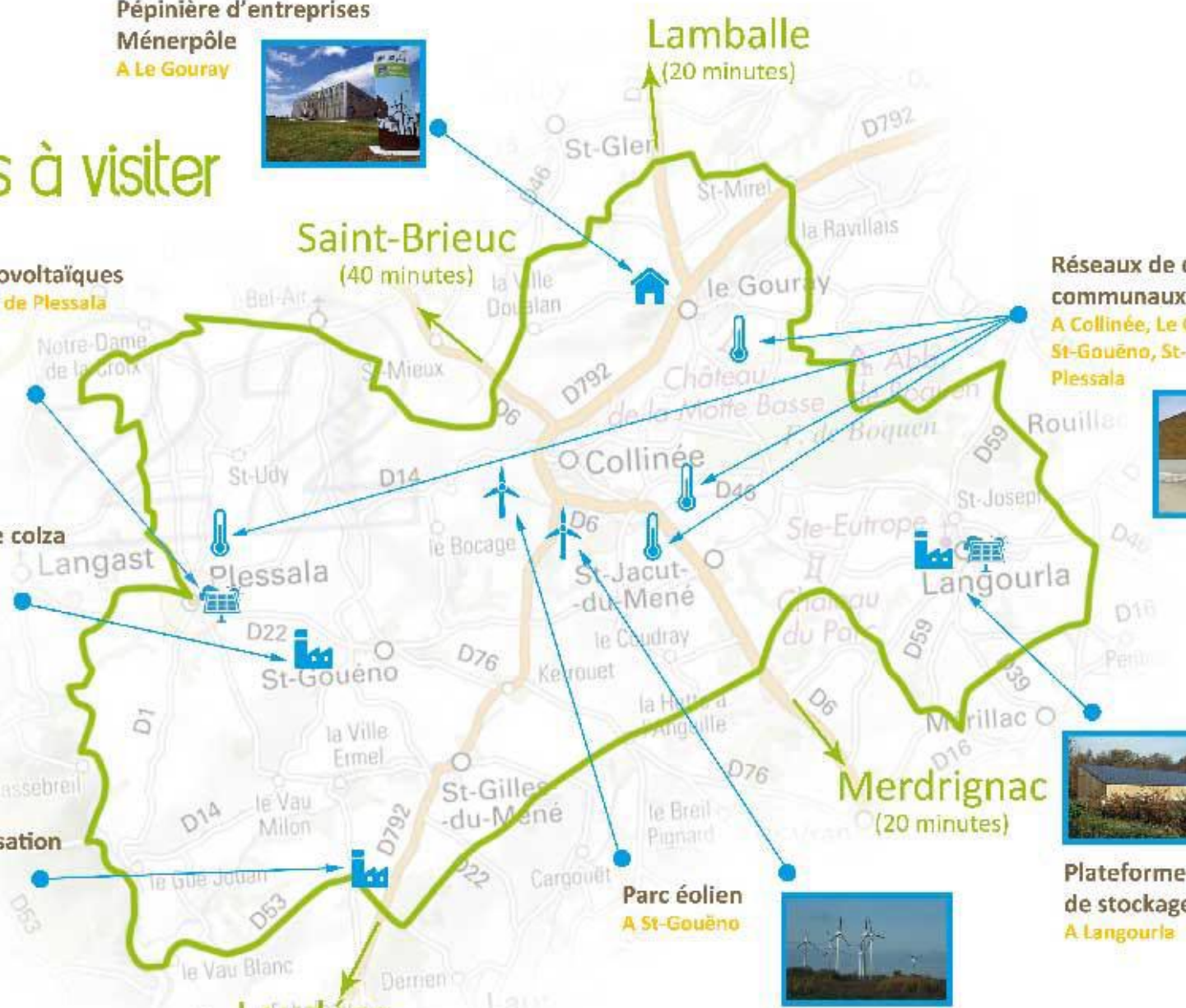


Plateforme collective
de stockage et séchage
A Langourla

Parc éolien
A St-Gouëno



Parc éolien participatif
A St-Gouëno



- **Créer des emplois en zone rurale**
- **Traiter les déchets de l'élevage de porcs**
- **2011 : Unité de méthanisation crée une dizaine d'emplois**
- **40000 tonnes de lisier sont traités**
- **13,8 GWh (consommation de l'équivalent de 4800 foyers hors chauffage)**
- **14 GWH Chauffage (réseau de chauffage urbain)**
- **15 millions d'euro d'investissements (7 M emprunts, 5M subventions)**
- **(UE/CR/CG/Ademe/Agence de l'eau) 1M fonds propres apportés par les agriculteurs)**
- **Mais pas encore rentable...**

- **Menergol (2007) : transformation du colza**
- **Tourteau pour alimentation des élevages et huile pour les tracteurs**
- **550000 E d'investissement**
- **Tourne seulement à 40% des capacités**
- **2013 : Parc éolien participatif**
- **7 machines produisent 15GWh**
- **Cigales (clubs d'investisseurs)**

Importance du territoire et du local

- **Rôle des pionniers,**
- **Mobilisation et coordination des acteurs engagés,**
- **Vers la transformation des modes de production et des modes de vie**

3. PCE, PCET, PCAET : la territorialisation de la lutte contre les changements climatiques

PCE : Plan Climat Energie

PCET : Plan Climat Energie Territorial

PCAET : Plan Climat Air Energie Territorial

Des outils de lutte contre le changement climatique, dans une optique de développement durable, à l'échelle des territoires :

Communes, communautés de communes, villes, métropoles, régions, etc.

Deux leviers

- **Mitigation du changement climatique** : réduire les EGES du territoire (efficacité énergétique, développement des ressources renouvelables, recyclage des déchets, politiques de transport et de mobilité, etc.).
- **Adaptation au changement climatique**: réduire la vulnérabilité du territoire et accroître sa résilience, ce qui suppose l'intégration du changement climatique dans l'urbanisme, l'aménagement du territoire, le développement local, etc.

But

- Structurer et rendre visible l'action des collectivités territoriales et des acteurs associés
- Fixer les objectifs du territoire et élaborer un programme d'actions pour les atteindre



PCET Centre de ressources pour les Plans Climat-Energie Territoriaux vers la transition énergétique



- Observatoire des PCET
- Rechercher un PCET
- Rechercher une action
- Identification
- Inscription
- Actualités
- Comprendre les enjeux
- Comment s'y prendre?
- Les événements PCET
- Acteurs
- Ressources, liens et téléchargements

Accueil / Observatoire des Plans Climat-Energie Territoriaux / Rechercher un PCET

Rechercher un PCET

Résultats dans la carte

Résultats dans la liste

Vous recherchez un PCET
Vous pouvez aussi rechercher [une action](#) issue d'une démarche



VOTRE RECHERCHE

622 PCET

Recherche rapide

Région / Département

Toutes les régions

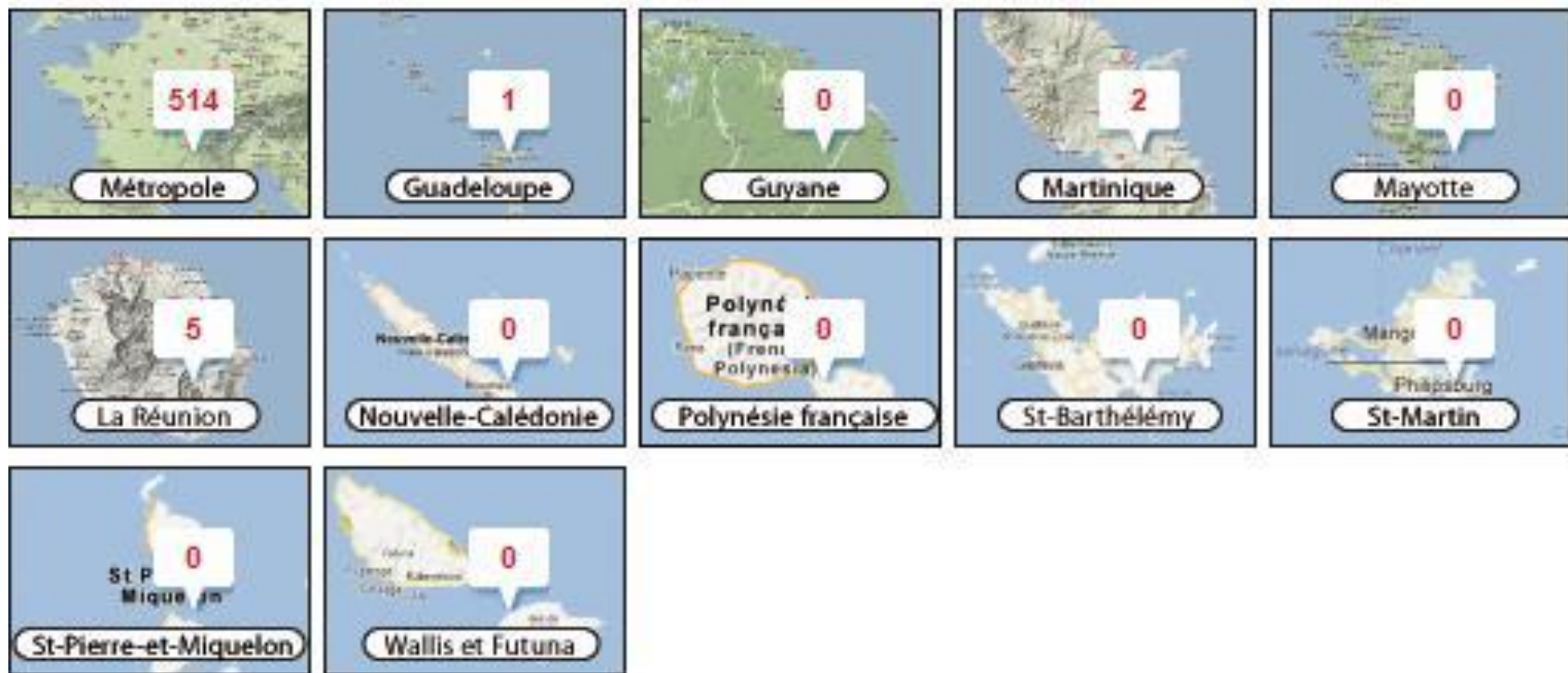
Tous les départements

Effacer

Type de porteur

- Région
- Département
- Communauté urbaine
- Communauté d'agglomération
- Communauté de communes
- Commune
- Pays - PETR
- PNR
- SCoT
- Autre
- Métropole

Démarches coportées



<http://observatoire.pcet-ademe.fr/>

Entre 2006 et 2015, près de 600 plans climat ont été engagés, concernant 30 millions d'habitants, soit près de la moitié de la population française.

Ils constituent une ressource importante d'expériences partagées sur l'observatoire national des plans climat (ADEME, 2016)

Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) : quelques exemples

Depuis 2015 (loi sur la transition énergétique pour la croissance verte), les PCET sont remplacés par les PCAET (PCET de 2ème génération)

PCAET COMPRENDRE, CONSTRUIRE ET METTRE EN ŒUVRE

PLAN CLIMAT-AIR-ÉNERGIE TERRITORIAL



Le Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET)

Pierre angulaire de la sobriété énergétique, de la lutte contre le changement climatique et de l'amélioration de la qualité de l'air dans les territoires.

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) du 17 août 2015 consacre son titre 8 à « La transition énergétique dans les territoires ». Le lieu de l'action est défini : le territoire, là où sont réunis tous les acteurs, élus, citoyens, entreprises, associations... Autant de forces vives qui ont entre leurs mains « les cartes » pour limiter, à moins de 2°C, le réchauffement maximal de notre planète, fixé lors de la COP21.

A mettre en œuvre par des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants (et la métropole de Lyon) jusqu'en décembre 2018, pour 6 ans .

Le PCEAT a cinq objectifs :

- Réduire les gaz à effet de serre
- Réduire les émissions polluantes
- Développer les énergies renouvelables
- Maitriser la consommation des énergies
- Favoriser la séquestration du carbone dans les sols et forêts



Réduire les émissions
de polluants
atmosphériques



Développer les énergies
renouvelables



Maitriser la
consommation
énergétique



Réduire les émissions
de Gaz à Effet de Serre
(GES)



Favoriser la
séquestration du
carbone dans les sols et
forêts

Quelques exemples de PCAET : bandes annonces

Ville de Grasse. <https://www.youtube.com/watch?v=sVp-gOKYY4Y>

Orléans Métropole. https://www.youtube.com/watch?v=EG_mkgORKak

Rennes Métropole. <https://www.youtube.com/watch?v=sEYa9EhLffe>

4. Mobilisations et actions citoyennes

Énergie Partagée <https://energie-partagee.org/tagée> | Accueil (energie-partagee.org)

Carte des initiatives citoyennes



Le parc solaire des Survoltés d'Aubais _ une formidable aventure citoyenne !

<https://www.youtube.com/watch?v=SfKRxogFIII>

<https://www.youtube.com/watch?v=pyjtwmMc3AA>



FIGURE 1. Calendrier des sessions de travail de la Convention citoyenne pour le climat

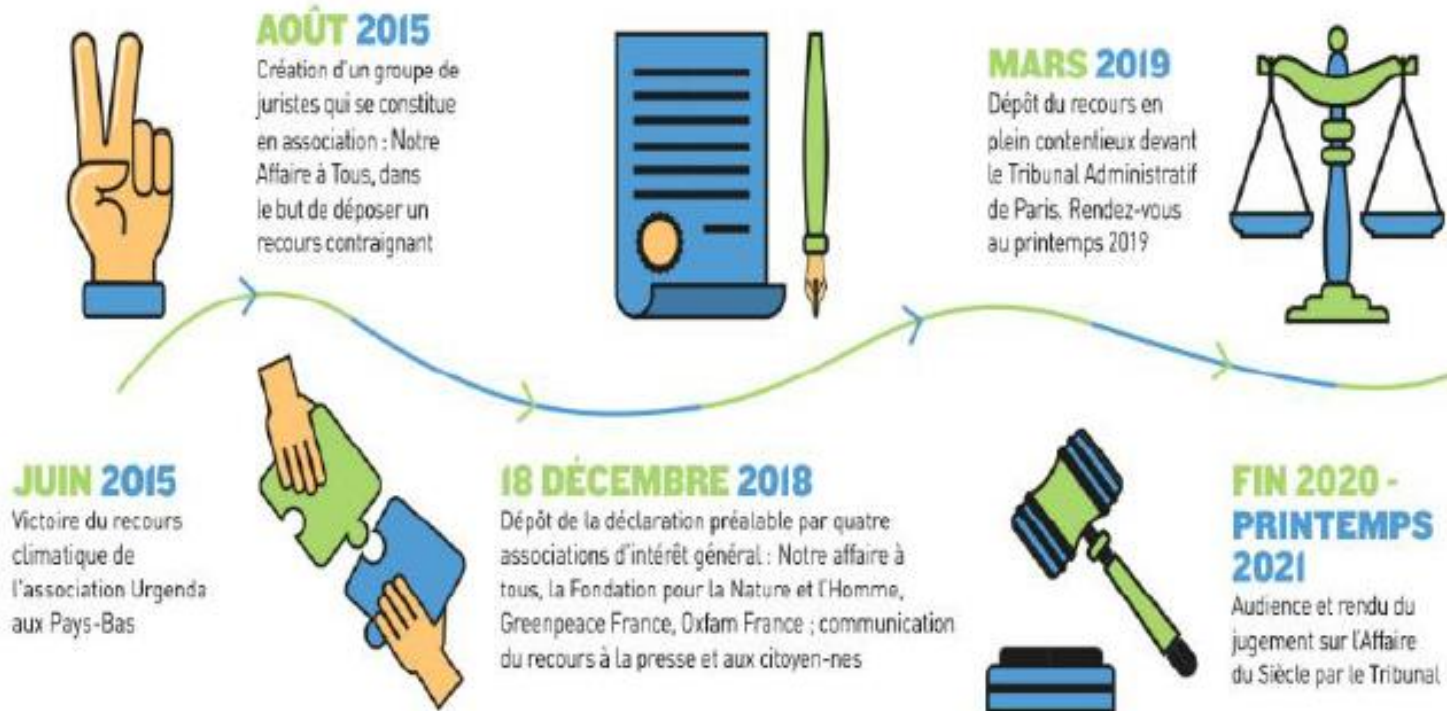


Découvrez les 149 propositions
de la Convention Citoyenne

<https://www.conventioncitoyennepourleclimat.fr/>



LES GRANDES DATES



L'Affaire du siècle : L'État français condamné, une « victoire juridique » pour des associations de Vitré

L'Etat français a été reconnu coupable d'inaction climatique par la justice, mercredi 3 février 2021. Une victoire saluée par des associations du Pays de Vitré.

Le Journal
de Vitré



Pour la première fois de son histoire, l'Etat français a été reconnu **coupable d'inaction climatique** par la justice, mercredi 3 février 2021.

En 2018, quatre associations – **Notre affaire à Tous, Greenpeace, Oxfam et la Fondation Nicolas Hulot** – avaient attaqué l'État français pour l'obliger à respecter ses engagements climatiques. Une pétition avait été lancée. Elle avait été nommée « **l'Affaire du siècle** ».

<https://www.youtube.com/watch?v=WTLIYbsnEP8>

ANNEXE : LISTE DES MESURES DE LA CONVENTION CITOYENNE POUR LE CLIMAT SELON LA NOMENCLATURE DU RAPPORT FINAL

CONSOMMER

Objectifs	Propositions
Créer une obligation d'affichage de l'impact carbone des produits et service	C1.1 Développer puis mettre en place un score carbone sur tous les produits de consommation et les services C1.2 Rendre obligatoire l'affichage des émissions de gaz à effet de serre dans les commerces et lieux de consommation ainsi que dans les publicités pour les marques
Réguler la publicité pour réduire les incitations à la surconsommation	C2.1 Interdire la publicité des produits les plus émetteurs de GES, sur tous les supports C2.2 Réguler la publicité pour limiter les incitations quotidiennes et non choisies à la consommation C2.3 Mettre en place des mentions pour inciter à moins consommer
Limiter le suremballage et l'utilisation du plastique à usage unique	C3.1 Mettre en place progressivement une obligation du vrac dans tous les magasins et l'imposition d'un pourcentage aux centrales d'achat C3.2 Mettre en place progressivement un système de consigne de verre jusqu'à une mise en place généralisée en 2025 C3.3. Favoriser le développement des emballages biosourcés compostables C3.4 Remplacer une part de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) par des modalités favorisant les comportements écoresponsables
Faire de l'éducation de la formation et de la sensibilisation des leviers d'action de la consommation responsable	C5.1 Modifier le code de l'éducation pour une généralisation de l'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD) C5.2 Renforcer les modalités d'éducation à l'environnement et au développement durable en en faisant une mission transversale des enseignants C5.3 Sensibiliser la population en reliant compréhension de l'urgence climatique et passage à l'action
Assurer une meilleure application des politiques publiques environnementales et les évaluer	C6.1 Contrôler et sanctionner plus efficacement les atteintes aux règles en matière environnementale C6.2 Renforcer et centraliser l'évaluation et le suivi des politiques publiques en matière environnementale

PRODUIRE ET TRAVAILLER

Objectifs	Propositions
Transformer l'outil de production Favoriser une production plus responsable, développer les filières de réparation, de recyclage et de gestion des déchets	PT1.1 Augmenter la longévité des produits et réduire la pollution à la conception PT1.2 Faire respecter la loi sur l'interdiction de l'obsolescence programmée PT1.3 Rendre obligatoires la possibilité de réparation des produits manufacturés qui sont vendus en France, la disponibilité des pièces détachées d'origine pendant une durée définie. Mettre en place et à proximité des filières et ateliers de réparation, et rendre accessibles les services après-vente PT1.4 Rendre obligatoire le recyclage de tous les objets en plastique dès 2023, supprimer tous les plastiques à usage unique dès 2023, développer le recyclage des autres matières PT1.5 Durcir et appliquer la réglementation sur la gestion des déchets
Développer et soutenir l'innovation de la transition	PT2.1 D'ici à 2025, tout soutien à l'innovation doit s'inscrire dans une logique de sortie d'un modèle basé sur le carbone
Organiser et soutenir le financement de la transformation de l'outil de production des entreprises dans le cadre de la transition écologique	PT3.1 Réglementer l'utilisation de l'épargne gérée par la Caisse des dépôts et consignations et les banques pour financer des investissements verts PT3.2 Les entreprises qui distribuent plus de 10 millions d'euros de dividendes annuels participeront à l'effort de financement collectif de la transition écologique, à hauteur de 4 % du montant des dividendes distribués, chaque année PT3.3 Mettre en place les modalités de financement par loi ou décret avec un emprunt d'État dédié au financement de la transformation des entreprises
Transformer l'emploi	PT4.1 Accompagner les salariés et les entreprises dans la transition PT4.2 Créer une nouvelle gouvernance de la transition des emplois et compétences au niveau national et régional
Tracer l'impact des émissions, renforcer les obligations relatives aux exigences environnementales et conditionner les financements selon des critères verts Ajouter un bilan carbone dans le bilan comptable	PT6.1 Annualiser le reporting et l'étendre à toutes les organisations PT6.2 Élargir le périmètre de reporting au secteur financier, renforcer les obligations de rapportage au secteur de la finance PT6.3 Bonus pour les entreprises ayant une évolution positive. Conditionner les aides publiques à l'évolution positive du bilan gaz à effet de serre
Renforcer les clauses environnementales dans les marchés publics	PT7.1 Renforcer les clauses environnementales dans les marchés publics

Saujot et al., 2020 (rapport IDDRI)

Protection des écosystèmes et de la biodiversité	<p>PT8.1 Création de Cours départementales de l'environnement et des travaux publics et privés en vue d'encadrer l'activité d'exploitations polluantes</p> <p>PT8.2 Traiter la «nocivité» — OGM et principe de précaution — prévention</p> <p>PT8.3 Traitement des déchets et des produits</p> <p>PT8.4 Traitement des eaux</p> <p>PT8.5 Exploitation et gestion des forêts</p> <p>PT8.6 Moratoire sur l'exploitation industrielle minière en Guyane</p> <p>PT8.7 Prévention des espaces aquatiques et modification de leur exploitation</p>
Mieux prendre en compte les émissions de GES liées aux importations dans les politiques européennes	PT9.1 Ajustement carbone aux frontières de l'UE et prise en compte les enjeux de redistribution pour éviter de peser sur les ménages les moins favorisés
Encourager la sobriété énergétique Production, stockage et redistribution d'énergie pour et par tous	<p>PT11.1 Amélioration de la gouvernance territoriale/régionale</p> <p>PT11.2 Participation des citoyens, entreprises locales, associations locales et collectivités locales aux projets énergie renouvelable</p> <p>PT11.3 Développer l'autoconsommation</p>
Accompagner l'évolution du numérique pour réduire ses impacts environnementaux	PT12.1 Accompagner l'évolution du numérique pour réduire ses impacts environnementaux

Saujot et al., 2020 (rapport IDDRI)

SE DÉPLACER

Objectifs	Propositions
<p>Modifier l'utilisation de la voiture individuelle</p> <p>Développer les autres modes de transport</p>	<p>A1.1 Inciter à utiliser des moyens de transport doux ou partagés, notamment pour les trajets domicile-travail, en généralisant le forfait de mobilité durable</p> <p>A1.2 Réduire les incitations à l'utilisation de la voiture en réformant le système d'indemnité kilométrique de l'impôt sur le revenu</p> <p>A1.3 Inciter à utiliser des moyens de transport doux ou partagés</p>
<p>Aménager les voies publiques pour permettre de nouvelles habitudes de déplacement</p>	<p>A2.1 Créer des parkings relais</p> <p>A2.2 Interdire les centres-villes pour les véhicules les plus émetteurs de gaz à effet de serre</p> <p>A2.3 Augmenter les montants du Fonds Vélo de 50 à 200 millions d'euros par an pour financer des pistes cyclables</p> <p>A2.4 Généraliser les aménagements de voies réservées aux véhicules partagés et aux transports collectifs sur les autoroutes et voies rapides</p>
<p>Réduire les émissions de gaz à effet de serre sur les autoroutes et voies rapides</p>	<p>A3.1 Réduire la vitesse sur autoroute à 110 km/h maximum</p>
<p>Créer les conditions d'une retour fort à l'usage du train au-delà des voies à grandes vitesses</p>	<p>A4.1 Réduire la TVA sur les billets de train.</p> <p>A4.2 Généraliser les mesures tarifaires attractives</p> <p>A4.3 Développer un plan d'investissement pour moderniser les infrastructures, les matériels roulants et les gares pour en faire des pôles multimodaux</p>
<p>Réduire les transports routiers de marchandises</p> <p>Réduire la circulation des poids lourds</p>	<p>B1.1 Développer les autoroutes de fret maritime (et fluvial), sur des trajets déterminés</p> <p>B1.2 Imposer un suivi régulier de la formation des chauffeurs à l'écoconduite</p> <p>B1.3 Imposer aux constructeurs de poids lourds d'adopter la même filière énergétique dans leur recherche et développement</p> <p>B1.4 Sortir progressivement des avantages fiscaux sur le gazole, en échange de compensations pour les transporteurs pour l'achat de poids lourds neufs plus propres</p> <p>B1.5 Inciter, par des obligations réglementaires et fiscales, au report partiel vers d'autres moyens de transport de marchandises moins émetteurs</p> <p>B1.6 Obliger les chargeurs à intégrer des clauses environnementales</p> <p>B1.7 Favoriser le transport de marchandises sur des circuits courts par une modulation de la TVA</p>
<p>Réduire à zéro les émissions des navires lors de leurs opérations dans les ports</p>	<p>B2.1 Interdire l'usage des moteurs polluants lors des arrêts dans les ports</p> <p>B2.2 Mettre à disposition les moyens d'alimenter en électricité les navires à quai pour permettre une réduction des émissions liées à l'usage des moteurs</p> <p>B2.3 Agir sur la réglementation internationale pour encadrer les émissions des gaz à effet de serre des navires</p>
<p>Aider à la transition vers un parc plus propre</p>	<p>C1.1 Augmenter le bonus pour les véhicules peu polluants</p> <p>C1.2 Renforcer fortement le malus sur les véhicules polluants et introduire le poids comme un des critères à prendre en compte</p> <p>C1.3 Interdire dès 2025 la commercialisation de véhicules neufs très émetteurs, les véhicules anciens pouvant continuer de circuler</p> <p>C1.4 Moduler les taxes sur les contrats d'assurance en fonction de l'émission de CO₂ pour encourager les véhicules propres</p> <p>C1.5 Permettre l'accès à des véhicules propres en développant la location de longue durée</p> <p>C1.6 Proposer des prêts à taux zéro, avec la garantie de l'État, pour l'achat d'un véhicule peu émetteur</p> <p>C1.7 Créer des vignettes vertes à positionner sur les plaques d'immatriculation pour les véhicules les plus propres et donnant accès à des services particuliers</p> <p>C1.8 Prévoir un plan de formation pour les garagistes, et plus largement de la filière « pétrole », pour accompagner la transformation progressive du parc automobile</p>

Mieux organiser les déplacements Mieux organiser les déplacements des salariés	D1.1 Renforcer les plans de mobilité en les rendant obligatoires pour les entreprises D1.2 Favoriser les plans interentreprises et intra-entreprise dans le cadre des plans de mobilité D1.3 Les autorités organisatrices de la mobilité peuvent aider à mettre en place ces plans de mobilité en accompagnant les entreprises D1.4 Favoriser des nouvelles modalités d'organisation du travail (Télétravail)
Mettre en place un portail unique permettant d'avoir toutes les informations sur les dispositifs et moyens de transport sur un territoire	D2.1 Mettre en place un portail unique permettant de savoir à tout moment quels sont les moyens et dispositifs existants sur un territoire pour se déplacer D2.2 Développer un projet d'unification des titres de transport ou de carte multimodale
Inclure des citoyens dans la gouvernance des mobilités	D3.1 Intégrer les citoyens aux autorités organisatrices de la mobilité à toutes les échelles
Limiter les effets du transport aérien	E1 Adopter une éco-contribution kilométrique E2 Organiser progressivement la fin du trafic aérien sur les vols intérieurs d'ici à 2025, uniquement sur les lignes où il existe une alternative bas carbone satisfaisante en prix et en temps E3 Interdire la construction de nouveaux aéroports et l'extension des aéroports existants E4 Taxer davantage le carburant pour l'aviation de loisirs E5 Promouvoir l'idée d'une éco-contribution européenne E6 Garantir que l'ensemble des émissions qui ne pourraient être éliminées soient intégralement compensées par des puits de carbone E7 Soutenir la R&D dans le développement d'une filière biocarburant pour les avions

Saujot et al., 2020 (rapport IDDRI)

SE LOGER

Objectifs	Propositions
Rendre obligatoire la rénovation énergétique d'ici à 2040	<p>SL1.1 Contraindre les propriétaires occupants et bailleurs à rénover de manière globale d'ici à 2040</p> <p>SL1.2 Obliger le changement des chaudières au fioul et à charbon d'ici à 2030 dans le neuf et le rénové</p> <p>SL1.3 Déployer un réseau harmonisé de guichets uniques</p> <p>SL1.4 Système progressif d'aides avec prêts et subventions pour les plus démunis</p> <p>SL1.5 Former les professionnels du bâtiment pour répondre à la demande de rénovation globale et assurer une transition de tous les corps de métiers du BTP vers des pratiques écoresponsables</p>
Limiter de manière significative la consommation d'énergie	<p>SL2.1 Contraindre les espaces publics et les bâtiments tertiaires à réduire leur consommation d'énergie</p> <p>SL2.2 Inciter les particuliers à réduire leur consommation d'énergie</p> <p>SL2.3 Inciter à limiter le recours au chauffage et à la climatisation dans les logements, les espaces ouverts au public et les bâtiments tertiaires</p>
Lutter contre l'artificialisation des sols et l'étalement urbain	<p>SL3.1 Définir une enveloppe restrictive du nombre d'hectares maximum pouvant être artificialisés</p> <p>SL3.2 Interdire toute artificialisation des terres tant que des réhabilitations ou friches commerciales sont possibles dans l'enveloppe urbaine existante</p> <p>SL3.3 Prendre des mesures coercitives pour stopper les aménagements de zones commerciales périurbaines</p> <p>SL3.4 Protéger les espaces naturels, les espaces agricoles périurbains et les forêts périurbaines. S'assurer d'une gestion durable des forêts</p> <p>SL3.5 Faciliter les changements d'usage des terrains artificialisés non occupés</p> <p>SL3.6 Faciliter les réquisitions de logements et bureaux vacants</p> <p>SL3.7 Faciliter les reprises et réhabilitations des friches, notamment par la possibilité pour les communes d'exproprier les friches délaissées depuis 10 ans ou plus</p> <p>SL3.8 Évaluer le potentiel de réversibilité des bâtiments avant toute démolition</p> <p>SL3.9 Permettre la construction d'immeubles collectifs dans les zones pavillonnaires</p> <p>SL3.10 Renforcer les contrôles du respect des obligations de protection des espaces et de limitation de consommation des terres non urbanisés, sanctionner pénalement les manquements</p> <p>SL3.11 Sensibiliser à l'importance et l'intérêt de la ville plus compacte, et construire une nouvelle culture de l'habitat collectif</p> <p>SL3.12 Financer les rénovations des logements dans les petites communes</p> <p>SL3.13 Rendre les centres plus attractifs par la revitalisation des commerces et le maintien des écoles en milieu rural</p>

Garantir un système permettant une alimentation saine, durable, moins animale et plus végétale Engager la restauration collective vers des pratiques plus vertueuses	<p>SN1.1.1 Une prime pour les établissements leur permettant d'atteindre les objectifs de la loi Egalim</p> <p>SN1.1.2 Proposer un bonus de 10 centimes par repas pour les petites cantines bio et locales pour les aider les trois premières années de leur transition</p> <p>SN1.1.3 Créer un « observatoire de la restauration collective »</p> <p>SN1.1.4 Mettre en place un organisme de contrôle pour assurer la bonne mise en œuvre de la loi Egalim</p> <p>SN1.1.5 Encourager la réflexion pour réécrire l'arrêté du 30 septembre 2011 relatif à la qualité nutritionnelle des repas servis en restauration scolaire</p> <p>SN1.1.6 Passer à un choix végétarien quotidien dans la restauration collective publique à partir de 2022 y compris dans la restauration collective à menu unique</p> <p>SN1.1.7 Étendre les dispositions de la loi Egalim à la restauration collective privée à partir de 2025</p> <p>SN1.1.8 Étendre la liste des produits éligibles aux 50 % définis par la loi aux agriculteurs en transition vers le bio, et aux produits à faible coût environnemental</p> <p>SN1.1.9 Aider à la structuration des filières afin qu'elles arrivent à faire reconnaître des produits de qualité</p>
Rendre les négociations tripartites plus transparentes et plus justes pour les agriculteurs	<p>SN1.2.1 Assurer la présence de la direction générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des fraudes dans les négociations, rendre la méthode obligatoire pour toutes les filières et organiser des rendez-vous réguliers à l'échelle des interprofessions, obliger à la transparence, les entreprises agroalimentaires et les centrales d'achats.</p>
Développer les circuits courts	<p>SN1.3.1 Utiliser le levier de la commande publique pour valoriser les produits issus de circuits courts, locaux et à faible coût environnemental</p>
Poursuivre les efforts sur la réduction du gaspillage alimentaire en restauration collective et au niveau individuel	<p>SN1.4.1 Poursuivre les efforts dans la restauration collective</p>
Faire muter notre agriculture pour en faire une agriculture faiblement émettrice de GES Développer les pratiques agroécologiques	<p>SN2.1.1 Atteindre 50 % d'exploitations en agroécologie en 2040</p> <p>SN2.1.2 Inscription dans la loi et le PSN : « Développer l'agriculture biologique »</p> <p>SN2.1.3 Augmenter la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) sur les engrais azotés</p> <p>SN2.1.4 Diminution de l'usage des pesticides, avec une interdiction des produits CMR, et une diminution de l'usage des produits phytopharmaceutiques de 50% d'ici à 2025. Interdire les pesticides les plus dommageables pour l'environnement en 2035</p> <p>SN2.1.5 Inscription dans la loi et le plan stratégique national (PSN): « Aider à la structuration de la filière des protéagineux », « Aider au maintien des prairies permanentes », « Interdire le financement d'implantation de nouveaux élevages qui ne respectent pas les conditions d'agroécologie et de faibles émissions de gaz à effet de serre »</p> <p>SN2.1.6 Inscription dans la loi et le PSN : Aider au maintien des prairies permanentes</p> <p>SN2.1.7 Inscription dans la loi et le PSN : Interdire le financement d'implantation de nouveaux élevages qui ne respectent pas les conditions d'agroécologie et de faibles émissions de gaz à effet de serre, accompagner les éleveurs vers une restructuration de leurs cheptels pour améliorer la qualité de production</p>
Réformer l'enseignement et la formation agricole	<p>SN2.2.1 Réformer l'enseignement et la formation agricole</p>
Tenir une position ambitieuse de la France pour la négociation de la Politique agricole commune	<p>SN2.3.1 : Relever les niveaux d'exigences des conditions de verdissement</p> <p>SN2.3.2 : Transformer l'attribution des aides à l'hectare vers des aides à l'actif agricole</p>
La PAC comme levier de transformation au niveau national	<p>SN2.4.1 Mettre en place un mécanisme de suivi et d'évaluation de l'atteinte de la performance climat du Plan Stratégique National (PSN)</p> <p>SN2.4.2 Mettre en compatibilité le Plan Stratégique National avec la stratégie nationale bas carbone, la stratégie nationale pour la biodiversité, le plan national santé-environnement, la stratégie nationale de lutte contre la déforestation importée</p> <p>SN2.4.3 Intégrer les dispositions concernant le développement de l'agroécologie au plan stratégique national</p>
Inciter à une pêche à faible émission de GES	<p>SN3.1.1 Améliorer la connaissance des poissons pour mieux définir les quotas et éviter la surpêche</p> <p>SN3.1.2 Poursuivre les efforts de limitation de la pêche dans les zones et pour les stocks fragiles, et affermir les contrôles sur l'interdiction de la pêche en eau profonde</p> <p>SN3.1.3 Développer les fermes aquacoles raisonnées et respectueuses de l'environnement</p> <p>SN3.1.4 Protéger la capacité des océans à stocker du carbone</p> <p>SN3.1.5 Diminuer les émissions de gaz à effet de serre dues à la pêche et au transport maritime en poursuivant la modernisation de la flotte de bateaux</p>
Réfléchir sur un modèle de politique commerciale soucieuse d'encourager une alimentation saine et une agriculture faible en émissions de GES	<p>SN4.1.1 Renégocier l'Accord économique et commercial global (CETA) au niveau européen pour y intégrer les objectifs climatiques de l'Accord de Paris sur le climat</p> <p>SN4.1.2 Demander au Gouvernement de défendre une certaine politique commerciale européenne : inscrire le principe de précaution dans les accords, inscrire le respect des engagements de l'accord de Paris comme objectifs contraignants</p> <p>SN4.1.3 Demander au Gouvernement de défendre certaines positions auprès de l'Organisation mondiale du commerce : prendre en considération les accords de Paris dans les négociations, sanctionner les États récalcitrants, inclure les clauses environnementales dans les négociations</p>
Rendre obligatoire d'informer et former les (futurs) citoyens sur l'alimentation Mieux informer le consommateur	<p>SN5.2.1 Mieux informer le consommateur en renforçant la communication autour du PNNS (plan national nutrition santé) et réformer le PNNS en PNNSC (programme national nutrition santé climat)</p> <p>SN5.2.2 Interdire la publicité sur les produits proscrits par le PNNS</p> <p>SN5.2.3 Concevoir une solidarité nationale pour permettre aux ménages modestes d'avoir accès à une alimentation durable</p>

Réformer le fonctionnement des labels	SN5.3.1 Réformer les labels en supprimant les labels privés et en mettant en place un label pour les produits issus de l'agriculture agroécologique
Mettre l'éthique au cœur de notre alimentation : réglementer la production, l'importation et l'usage et des auxiliaires techniques et additifs alimentaires	SN6.1.1 Informer les consommateurs du degré de transformation des produits, notamment via un étiquetage obligatoire et la mise en place d'une charte éthique agroalimentaire, informer rapidement et de manière obligatoire sur les accidents alimentaires SN6.1.2 Interdire l'importation des produits qui font usage d'auxiliaires technologiques proscrits par l'Union européenne SN6.1.3 Interdire progressivement l'usage des auxiliaires de production et des additifs alimentaires sous cinq ans SN6.1.4 Taxer les aliments ultratransformés à forte empreinte carbone et faible apport nutritionnel SN6.1.5 Mettre en place des chèques alimentaires pour les plus démunis à utiliser dans les associations pour le maintien d'une agriculture paysanne ou pour des produits bio
Sauvegarder les écosystèmes en légiférant sur le crime d'écocide	SN7.1 Adopter une loi qui pénalise le crime d'écocide pour sauvegarder les écosystèmes.

CONSTITUTION

Objectifs	Propositions
Réviser la Constitution	- Ajout d'un nouveau deuxième alinéa au préambule ⁶⁵ : « La conciliation des droits, libertés et principes qui en résultent ne saurait compromettre la préservation de l'environnement, patrimoine commun de l'humanité. » - Ajout d'un troisième alinéa nouveau à l'article 1er : « La République garantit la préservation de la biodiversité, de l'environnement et lutte contre le dérèglement climatique. »

Saujot et al., 2020 (rapport IDDRI)